

FISCALITE Jeudi 5 avril 2012

Le cas de Vaud

> Yves Hulmann

«Cette réforme n'a rien d'entrepreneurial», souligne d'emblée Jamal Reddani, économiste d'entreprise à la tête d'une société fiduciaire à Nyon, lorsqu'on l'interroge sur les effets de la réforme de l'imposition des entreprises II pour les petites et moyennes entreprises

LES LIENS

» Les dividendes de la discorde

«Cette réforme n'a rien d'entrepreneurial», souligne d'emblée Jamal Reddani, économiste d'entreprise à la tête d'une société fiduciaire à Nyon, lorsqu'on l'interroge sur les effets de la réforme de l'imposition des entreprises II pour les petites et moyennes entreprises. Il a réalisé


en 2009 un travail de mémoire dans le cadre d'un diplôme de formation continue à HEC Genève consacré à l'impact de cette réforme pour des chefs de PME dans le canton de Vaud.

Il a pris pour hypothèse de départ un chef d'entreprise, gagnant entre 100000 et 1 million de francs par an, qui décide de baisser son salaire de 20% pour reverser la différence sous la forme de dividendes. Résultat: les économies d'impôts réalisées sont minimes. Elles atteignent environ 1000 francs pour un revenu de 500000 francs, ou quelque 4000 francs pour un revenu de 900000 francs.

Un entrepreneur qui ne se versait pas de dividendes en guise de salaire avant la réforme n'en profite pas. «Cette réforme a porté une étiquette marketing d'entrepreneuriale mais, en fin de compte, ce ne sont pas les entrepreneurs des PME qui en profitent», conclut-il.

> Ecrire à l'auteur

AUTRES ARTICLES DE L'AUTEUR

 **Yves Hulmann**
Le Temps SA

FISCALITÉ | 5 avril 2012
Les dividendes de la discorde

FISCALITÉ | 5 avril 2012
«Des inégalités ont été corrigées»

FISCALITE | 5 avril 2012
Le cas de Vaud

IMAGES & VIDÉOS



> Toutes les images & vidéos



CREDIT SUISSE

Toujours à votre disposition.

En savoir plus >>